



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Départements de Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne**

### **PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

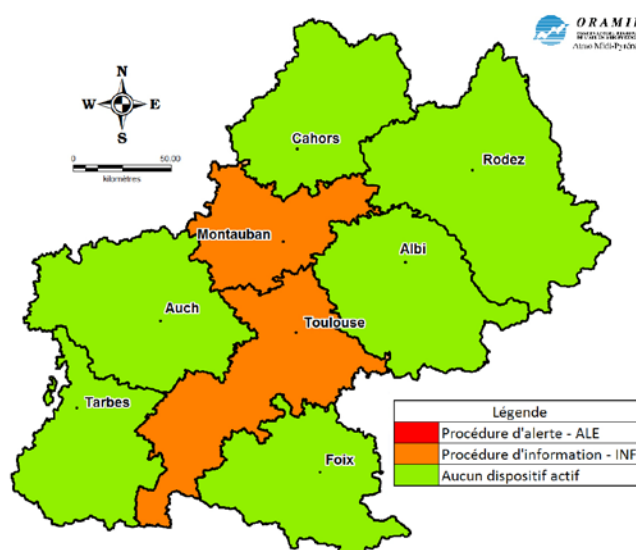
**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 12/12/2016 à 17h00**

Un épisode de pollution de l'air aux particules en suspension (PM10) est prévu par l'ORAMIP pour la **journée de mardi 13 décembre 2016** sur les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012, le préfet de Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public pour la journée de Mardi 13 décembre 2016.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public pour la journée de Mardi 13 décembre 2016.



### **MERCI DE RELAYER CE MESSAGE**

#### **DESCRIPTION DU PHENOMENE**

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

#### **ÉVOLUTION**

Les niveaux de concentration en particules (PM10) dans l'air ambiant restent élevés en cette fin d'après-midi sur les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne. Les particules en suspension sont relativement élevées sur l'ensemble du territoire du fait des émissions de polluants dans l'air et de conditions météorologiques stables qui limitent leur dispersion. Les concentrations en particules en suspension devraient rester élevées cette nuit.

La persistance de cet épisode de pollution au-delà de la journée de mardi 13 décembre sera fonction de l'évolution des conditions météorologiques et notamment de la présence de vent favorisant la dispersion des polluants.

**Cette procédure est valable pour la journée du 13/12/2016.**

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [oramip.atmo-midi-pyrenees.org](http://oramip.atmo-midi-pyrenees.org)



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Départements de Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne**

### **PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC** **pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 12/12/2016 à 17h00**

#### **RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION**

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### **RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

##### **Populations vulnérables :**

*Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques*

##### **Populations sensibles :**

*Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé.

##### **Population générale**

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

#### **Renseignements complémentaires**

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Départements de Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC**  
**pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 12/12/2016 à 17h00**

Toutes les communes des départements de la Haute Garonne et du Tarn-et Garonne.